

PRESENTS : BRIDE Denis, CRAUSAZ Lilia, COMTE Thierry, DUMONT Xavier, GAILLARD Gilles, DAVID Eric, JOURNEAUX Cyrille, PAGET Pierre-Gilles, PERROD Isabelle, ROSELE Séverine ROULIN Patrick, VACELET Denise.

ABSENTS EXCUSES : MOREY Pierre, JAUD Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : ROSELE Séverine.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 28/03/2023.

➤ **Election des délégués et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire.**

En vue de l'élection des grands électeurs pour les élections sénatoriales du 24/09/2023, le conseil municipal s'est réuni afin d'élire 3 titulaires et 3 suppléants. M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM./Mme ROULIN Patrick, BRIDE Denis, DUMONT Xavier, ROSELE Séverine, La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des Délégués :

Les candidatures enregistrées : M. DAVID Eric, M. JOURNEAUX Cyrille, M. BRIDE Denis

Ont obtenu : -M. DAVID Eric 12 voix - M. JOURNEAUX Cyrille 12 voix - M. BRIDE Denis 12 voix

MM DAVID Eric, JOURNEAUX Cyrille, BRIDE Denis ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées : M. ROULIN Patrick, Mme PERROD Isabelle, Mme VACELET Denise, M. COMTE Thierry

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :Ont obtenu : - M. ROULIN Patrick 12 voix Mme PERROD Isabelle 12 voix - Mme VACELET Denise 10 voix M. COMTE Thierry 2 voix

MM/Mmes ROULIN Patrick, PERROD Isabelle, VACELET Denise ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

➤ **Approbation du plan de financement de la réhabilitation de l'ancienne cure en 3 logements BBC 2 rue de l'église à Légna.**

Suite à l'attribution de la DSIL par la préfecture du jura concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne cure à Légna en 3 logements BBC, le conseil municipal approuve le financement définitif des travaux :

DSIL : 192 178 € Subvention

CD 39 : 24 000 € Subvention

Autofinancement : 508 326,48 €

Pour un montant estimatif de travaux de 724 504,48 € HT.

➤ **Réhabilitation en logements et garages d'un bâtiment communal (ancienne cure de LEGNA) Lot 2 : Maçonnerie – Gros œuvre – acte de sous-traitance -Prestations réalisation de mur en aggro.**

Vu la délibération du 27 septembre 2022 relative au choix des entreprises dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal (ancienne cure) en logements et garages

Considérant que le lot 2 Maçonnerie Gros œuvre a été confiée à l'entreprise JACQUET SAS située 901 Rue de l'ange 01100 BELLIGNAT pour un montant de travaux de 179 506,02 € HT + option 24 445,26 € HT

Considérant la notification du 07 novembre 2022 à l'entreprise JACQUET SAS de ce lot 2

Considérant l'ordre de service N° 1 du 14 novembre 2022

Considérant la présentation par l'entreprise JACQUET SAS d'une déclaration d'acte de sous traitance pour les prestations de réalisation de mur en aggro au profit de l'entreprise SAS SEVA CONSTRUCTIONS située 129 Route de Certines 01250 MONTAGNAT

Le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE l'acte de sous traitance présenté par l'entreprise JACQUET SAS au profit de l'entreprise SAS SEVA

CONSTRUCTIONS située 129 Route de Certines 01250 MONTAGNAT

PREND ACTE que le montant des prestations sous traitées (réalisation de mur en aggro) est de 14301.00 € HT- quatorze mille trois cent un euros HT et AUTORISE le maire à signer l'acte de sous-traitance.

Vu la demande de l'entreprise SEVA CONSTRUCTIONS de céder sa créance à BPCE FACTOR 10-12 Avenue Winston Churchill 94676 Charenton-Le-Pont

AUTORISE le maire à signer le certificat de cessibilité de créance et versera 14301.00 € HT à l'affactureur BPCE FACTOR .

➤ **Réhabilitation en logements et garages d'un bâtiment communal (ancienne cure de LEGNA) Lot 2 : Maçonnerie – Gros œuvre – acte de sous-traitance -Prestations terrassement.**

Vu la délibération du 27 septembre 2022 relative au choix des entreprises dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal (ancienne cure) en logements et garages

Considérant que le lot 2 Maçonnerie Gros œuvre a été confiée à l'entreprise JACQUET SAS située 901 Rue de l'ange 01100 BELLIGNAT pour un montant de travaux de 179 506.02 € HT + option 24 445.26 € HT

Considérant la notification du 07 novembre 2022 à l'entreprise JACQUET SAS de ce lot 2

Considérant l'ordre de service N° 1 du 14 novembre 2022

Considérant la présentation par l'entreprise JACQUET SAS d'une déclaration d'acte de sous traitance pour les prestations de Terrassement au profit de l'entreprise SASU MARTIN Pierre-Etienne TP 13 Route de Lons 39320 GIGNY

Le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE l'acte de sous traitance présenté par l'entreprise JACQUET SAS au profit de l'entreprise SASU MARTIN Pierre-Etienne TP 13 Route de Lons 39320 GIGNY

PREND ACTE que le montant des prestations sous traitées (Terrassement) est de 5060.40 € HT- cinq mille soixante euros quarante centimes HT et AUTORISE le maire à signer l'acte de sous-traitance.

➤ **Délégué Syndicat des eaux Laval Danfia.**

Le conseil municipal a désigné monsieur JOURNEAUX Cyrille pour représenter la commune au sein du Syndicat des eaux Laval Danfia suite au décès de monsieur BON Hervé.

➤ **Révision d'aménagement du regroupement forestier de Valzin en petite Montagne.**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de révision d'aménagement du regroupement forestier de Valzin en Petite Montagne, présenté par l'Office National des forêts, et après en avoir délibéré,

-émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement du regroupement forestier d'une contenance totale de 444,0786 ha et ses nouvelles dispositions pour la période de 2023 à 2042 et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

➤ **Questions et informations diverses.**

-Depuis 2 ans plusieurs sociétés ont approché la commune pour implanter des panneaux photovoltaïques dans le site des anciennes carrières (ZB 39 à Chatonnay et ZP 31 au Martelet). Actuellement une société « Elouy » souhaite engager une étude faisabilité sur les 2 sites. Le conseil souhaite les rencontrer pour approfondir le projet.

-La réception des travaux au lac de Viremont aura lieu le lundi 12 juin à 14 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20 heures 30.

Le Maire
M. COMTE Thierry



Le secrétaire de séance
Mme ROSELE Séverine

